

Adresse de la société populaire de Varilhes, qui félicite la Convention du décret sur les détenus, demande toute la rigueur de la loi contre les traîtres et annonce des dons, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Varilhes, qui félicite la Convention du décret sur les détenus, demande toute la rigueur de la loi contre les traîtres et annonce des dons, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 268-269;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29226_t1_0268_0000_14

Fichier pdf généré le 30/01/2023

voulu et les Vendéens ont mordu la poussière. L'esclavage des hommes de couleur était une tache aux droits de l'homme, vous avez proclamé à la face de l'univers que la France libre ne reconnaissait plus l'esclavage.

Les despotes coalisés, à force de trahisons avaient pénétré dans l'infâme Toulon, vous avez ordonné, et un jour a suffi pour en chasser les féroces anglais, et les superstitieux espagnols. Ces mêmes despotes menaient encore la République; vous l'avez fondée, vous lui avez donné le mouvement, vous en connaissez tous les ressorts : c'est donc à vous à la perfectionner, à la défendre contre les attaques de la ligue infernale des scélérats et des brigands couronnés. Restez donc à votre poste jusqu'à ce qu'il ne reste de ses ennemis que le souvenir de leur anéantissement. Du sommet de la Montagne lancez les foudres qui doivent les écraser. Continuez votre glorieuse carrière. Continuez à déployer cette mâle énergie, ce grand caractère, qui font trembler les méchants de toute espèce.

Pénétrés de reconnaissance et d'admiration pour la sagesse et la sublimité des décrets émanés du sein de la Montagne, nous ferons tous nos efforts pour en procurer l'exécution.

Nous avons planté le chêne de la liberté ! Un saint enthousiasme animait les patriotes qui célébrèrent cette fête aux cris mille fois répétés de : Vive la Montagne. Tandis que les restes impars du fanatisme et de l'aristocratie annonçaient par le silence, leur désespoir.

■ Nous avons fait une souscription pour nos braves frères d'armes; elle a produit 56 chemises, 3 paires de guêtres, 14 paires de bas, 2 paires de souliers; nous savions que les sixième et 8^e b^{on} du Jura en avaient besoin. Nous leur avons adressé le tout par la messagerie. Nous en avons payé le port.

Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne. »

DEMOLU (présid.), JAMET (secrét.).

37

Le citoyen Petiteau instruit la Convention nationale que, depuis long-temps, les pièces relatives à l'office de notaire, dont il est propriétaire, sont chez le commissaire-liquidateur : aujourd'hui il prie la Convention d'en accepter l'hommage, pour subvenir aux frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de liquidation (1).

38

La société populaire de Boussac-la-Montagne écrit à la Convention nationale que ce district est l'un de ceux où la saine philosophie fait les plus rapides progrès, et que les dépouilles des

églises, en métaux de toute espèce et en linge, ont été portées chez le receveur du district.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Boussac-la-Montagne, 30 pluvi. II] (2).

« Représentants,

Il y a peu de jours que nous vous avons annoncé que nous n'avions pas à craindre, dans ce district, les effets dangereux du fanatisme; aujourd'hui nous pouvons vous dire plus. Des apôtres de la liberté, pris dans notre sein, ont parcouru les campagnes, et le peuple, docile à la voix de la Raison, ouvre les yeux à la lumière. Toutes les églises sont fermées; leurs disponibles en métaux de toute espèce et en linges, ont été portées chez le receveur du district, et on n'attend pour en faire l'envoi, que l'arrivée ici, du représentant Vernerey qui est dans notre département, et dont les opérations fortifient dans tous les cœurs l'amour pour le régime républicain.

Cette fermeture des églises s'est faite aux démonstrations de la joie la plus pure et aux cris de : *Vive la République, Vive la Montagne*; il n'y a que peu de citoyens qui soient encore attachés aux cérémonies bizarres du culte catholique. Mais bientôt les ténèbres dans lesquelles les prêtres s'étaient appliqués à les tenir enveloppés, seront dissipées. Nous continuons à envoyer dans les campagnes des prédicateurs de morale et nous pouvons vous assurer que ce district est un de ceux où la saine philosophie fait de plus rapides progrès. S. et F. »

BONHOMME (présid.), HAFNIOR (secrét.).

39

La société républicaine régénérée de Varilhes félicite la Convention sur le décret salubre qu'elle vient de rendre relativement aux déteus; elle l'invite à frapper sans pitié les traîtres, les fédéralistes, les intrigans, les agitateurs, les indifférens, ce misérable essaim de frélons qui, bourdonnant autour de la liberté, voudrait en dessécher les fertiles rameaux. « Guerre ! guerre ! s'écrie-t-elle, il n'est plus de choix pour nous entre la victoire ou la mort : les vrais républicains ne sanctionneront d'autre paix que celle qui sera signée avec le sang du dernier des tyrans ».

A la suite de cette adresse, la société de Varilhes fait hommage des dons patriotiques qu'elle a recueillis.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Varilhes, 21 vent. II. Au présid. de la Conv.] (4).

« Citoyen,

La Société vient de voter une adresse à la Convention nationale qu'elle nous a chargé de

(1) P.V., XXXV, 56. B^{on}, 28 germ. (2^e suppl^t).

(2) C 300, pl. 1055, p. 20.

(3) P.V., XXXV, 56. B^{on}, 18 germ. (2^e suppl^t), 22 germ. (suppl^t) et 30 germ. (1^{er} suppl.). Débats, n° 571, p. 394.

(4) C 300, pl. 1055, p. 13, 14. (L'adresse, sans date, a été reçue le 5 germ. II).

(1) P.V., XXXV, 55. B^{on}, 30 germ. (1^{er} suppl^t).

vous faire parvenir en vous priant de la mettre sous ses yeux. Nous nous empressons en conséquence de remplir son vœu. S. et F. »

J.P. CASSAING (*secrét.*), GOULHARD, ESCAICHE, J.M. VILLE.

[Varilhes, s.d.]

« Citoyens représentans,

Si le gouvernement révolutionnaire porta la terreur dans l'âme des conspirateurs et des traîtres, le sage et vigoureux décret que vous avez rendu sur les détentions vient de les frapper de mort. Toujours fidèles aux principes de l'éternelle justice; en laissant à l'innocent les plus amples moyens d'assurer son triomphe, vous avez mis les conspirateurs dans l'impuissance de crier plus longtemps à l'arbitraire, à l'erreur et de prêter aux patriotes, la détestable et criminelle intention, de servir en les poursuivant des vengeances ou des haines particulières.

Que diront-ils maintenant ces hommes gangrenés qui naguères faisaient sonner si haut une innocence, que répondront-ils lorsque traduits devant le tribunal de l'opinion populaire, on leur demandera compte de leur conduite, lorsqu'on leur dira : Qu'avez-vous fait pour la Révolution ? Quels titres avez-vous acquis à la reconnaissance publique ? Ils peuvent peut-être avoir assez fait pour la patrie en demeurant spectateurs passifs des grands événemens qui se sont succédés parmi nous, en ne les contrariant pas ouvertement comme si celui qui conspire par des vœux, qui nourrit au fond de son cœur, l'espoir et le désir intense de voir rétrograder la plus glorieuse des Révolutions, n'était pas autant et peut-être plus dangereux pour la liberté que la conspiration hardie qui doit tout entreprendre pour le succès de ses projets criminels.

Représentans, le peuple souverain a remis entre vos mains le dépôt de la foudre nationale et vous en avez fait le plus juste et le plus digne usage en dirigeant ses premiers coups sur les grands criminels. Mais que leurs complices, que leurs conspirateurs subalternes, n'échappent point à la vengeance nationale ! Leur pardonner ne seroit point clémence, ce seroit faiblesse, ce seroit pusillanimité, ce seroit fournir un nouvel aliment à leur audace et trahir pour ainsi dire la cause sacrée de l'humanité.

Que les traîtres, les fédéralistes, les intrigants, les agioteurs, les égoïstes, les indifférents et tout ce misérable essaim de frelons, qui bourdonnent autour de l'arbre de la Liberté, cherchant à dessécher le suc vivifiant qui étendra bientôt ses fertiles rameaux sur toute la surface de la terre, trouvent en vous des ennemis toujours prêts à les poursuivre, toujours prêts à les frapper. Pas plus de trêve avec eux qu'avec ces êtres lâches et dénaturés qui, loin de partager avec leurs frères les dangers de leur mère commune, ont eu la criminelle bassesse de se liguier avec ses ennemis, pour lui porter des coups plus funestes et plus assurés. Pas plus de trêve avec eux qu'avec ces brigands couronnés, ces monstres ennemis de l'humanité qui, ne pouvant plus nous dissimuler leur état de détresse, ont été faire entendre à des oreilles

républicaines des propositions de trêve et de paix.

Et quoi ! nous déposerions les armes, et les tyrans respirent encore, et des peuples innombrables gémissent dans les fers ! On ose nous parler de trêve et le sang de nos frères n'est point vengé, et les vils satellites du despotisme souillent encore par leur présence le territoire sacré de la Liberté ? Quel est le Français digne encore de cet auguste titre et pénétré de la grandeur de la cause sainte qu'il défend, qui voudroit acheter à ce prix une paix honteuse, un repos déshonorant. Aurions nous donc oublié cette belle et énergique déclaration que vous avez consacrée dans l'Acte constitutionnel : *Le peuple français ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire.* Maxime sublime ! à laquelle Rome dut longtemps sa prospérité et ses victoires ; maxime qu'on pourroit appeler la dernière raison des nations libres, comme la force fut longtemps appelée la dernière raison des tyrans.

Oui, braves Montagnards ; il n'est plus pour nous de choix entre la victoire ou la mort, Guerre, et guerre jusqu'à extinction, voilà le cri des vrais républicains. Voilà celui des sans-culottes de Varilhes, tant qu'il restera une goutte de sang dans leurs veines ; ils ne sanctionneront d'autre paix, que celle qui sera signée avec le sang du dernier des tyrans.

Agréez, Législateurs, l'hommage que nous faisons à la patrie de 51 paires de guêtres, 25 paires de souliers, 2 culottes, 2 vestes, 50 livres de charpie, 35 chemises, 3 couvertures de laine, et une somme de 65 liv. que nous avons remis au district de Mirepoix pour le soulagement de nos frères d'armes. »

HARITS (*secrét.*), GRUBAILLES (*présid.*), J.P. CASSAING, CASTAGNIÉ (*secrét.*), MARCHAND (*secrét.*).

40

La société populaire, jacobine et montagnarde de la commune de Verdun, régénérée ; les administrateurs du directoire du département de la Meuse ; le conseil-général de la commune de Bourgueil, département d'Indre-et-Loire ; de Tonneins-la-Montagne ; la société populaire celle de Mauriac, celle de Bellesme ; les membres du tribunal du district du Puy, département de la Haute-Loire ; la société populaire de la Roche-Sauveur, celle de Moirans, département du Jura ; le comité de surveillance et la commune de Grigny et les administrateurs du département de la Dordogne, tous ont été saisis d'horreur et d'indignation en apprenant la nouvelle conjuration tramée contre la liberté du peuple et la représentation nationale : ils protestent de leur attachement inviolable à la Convention, la félicitent sur ses glorieux travaux, sur le courage qu'elle vient de montrer dans ces circonstances difficiles, et l'invitent à rester à son poste, jusqu'à ce qu'elle ait anéanti les ennemis de l'intérieur et les tyrans coalisés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXV, 56.